



## ORDRE DU JOUR DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CIRIERES

### Séance du 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre à 20 h**, le Conseil municipal de la commune de CIRIERES, convoqué le **12 décembre 2025**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Baptiste FORTIN, Maire.

Membres en exercice : 11

Quorum : 6

Étaient présents :

BARRAUD Jean-Louis	X	COUSINEAU François	X	GRIFFAUD Sandrine	E
BAUDOUIN Célia	E	ENOND Freddy	X	POISBLEAU Séverine	X
BERTHELOT Carine	X	FORTIN Jean-Baptiste	E	ROTUREAU Dominique	X
BERTHELOT Maxime	X	GARGAULT Anne-Laure	X	ROUSSELOT Patrice	0

X : Présent(e) 0 : Absent(e) E : Excusé(e)

Etaient excusés :

Nom Prénom : FORTIN Jean Baptiste	Donne pouvoir à	Nom Prénom : GARGAULT Anne Laure
Nom Prénom : BAUDOUIN Célia	Donne pouvoir à	Nom Prénom : BERTHELOT Maxime
Nom Prénom : GRIFFAUD Sandrine	Donne pouvoir à	Nom Prénom : ROTUREAU Dominique

Secrétaires de séance :

Nom Prénom : BERTHELOT Carine	Nom Prénom : GARGAULT Anne Laure
-------------------------------	----------------------------------

Ont été élus secrétaires de séance, à l'unanimité, et déclarent accepter cette fonction.

### Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 02/12/2025
- AGGLO2B : Modification des statuts – Prise de compétences SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Finances : Emprunt et décision modificative selon le choix de l'établissement ou de la procédure
- Finances : RAR 2025 à reporter sur le BP 2026
- Finances : Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- Finances : Mutualisation AGGLO2B – refacturation téléphonie/informatique aux communes
- Personnel : projets de délibérations CET, RIFSEEP/PPR, Temps partiel, Temps non complet
- Personnel : validation avis du CST pour les participations Prévoyance et Mutuelle des agents
- Questions diverses

03 00 03 00 03 00

En l'absence du maire empêché, M. Freddy ENOND préside cette séance.

Freddy ENOND informe le conseil municipal de la démission de Monsieur ROUSSELOT de son mandat de conseiller municipal et fait lecture du courrier.

Par ailleurs, Freddy ENOND sollicite l'accord du conseil municipal pour le rajout d'un point en fin d'ordre du jour sur le sujet de la CLECT par rapport à l'Agglo.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 02/12/2025

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique à chaque conseiller municipal, doit être approuvé.

<u>Vote</u> :	11 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

Le procès-verbal de la séance précédente **a été approuvé à l'unanimité**.

OO OO  
OO OO

## 2) AGGLO2B : Modification des statuts – Prise de compétences SAGE

Annexe : Projet de statuts AGGLO2B

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5216-5 ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son article L211-7, 12° ;

**Considérant** le courrier du SAGE du Thouet en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 relatif à la future gouvernance du SAGE ;

**Considérant** que les statuts de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais dans leur version en vigueur depuis le 23 décembre 2024 ne contiennent pas la compétence contenue dans les dispositions de l'article L211-7, 12° ;

**Considérant** le projet de création d'une nouvelle structure de bassin pour le portage du SAGE susceptible de prendre la forme d'un syndicat mixte ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à une révision statutaire afin d'intégrer ces dispositions.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE du Thouet est un document de planification de la gestion de l'eau élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans laquelle siège l'Agglo2B.

La CLE a désigné en 2012 le SMVT - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la CASVL Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme structures porteuses de ce SAGE.

Le portage du SAGE est actuellement assuré à travers des conventions partenariales passées avec ces structures porteuses.

Lors d'une réunion du SAGE du Thouet le 18 juin 2025, a été lancé le projet de création d'une nouvelle structure de bassin pour consolider le portage du SAGE en lieu et place du co-portage actuel.

Cette nouvelle structure prendrait la forme d'un **syndicat mixte**.

Les services de la Préfecture des Deux-Sèvres ont alerté les collectivités présentes sur le fait que pour pouvoir adhérer à cette structure, leurs statuts doivent intégrer la compétence « *Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) et mise en œuvre, révision et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)*

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur les modifications statutaires présentées ci-après. A défaut d'une délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

### • **Modification statutaire – Compétences facultatives : prise de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux »**

Est ajouté dans les statuts de l'Agglo2B, au titre des compétences facultatives, un article « 3.10 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » rédigé comme suit :

#### **« 3.10. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12<sup>e</sup> de l'article L.211-7 du code de l'environnement) et mise en œuvre, révision et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »

Le reste des statuts demeure inchangé.

Les statuts ainsi modifiés sont portés en annexe jointe.

*Le Conseil Municipal est invité à :*

- *approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération du bocage Bressuirais telle que présentée et portée en annexe jointe ;*
- *autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts.

<u>Vote :</u>	11 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

La modification des statuts AGGLO2B, telle que proposée, **a été approuvée à l'unanimité.**

cos &

### **3) Finances : Emprunt et décision modificative selon le choix de l'établissement ou la procédure**

M. ENOND rappelle l'inscription d'un emprunt aux crédits budgétaires votés pour l'année 2025, nécessaire au financement des projets en cours.

4 établissements ont été sollicités :

- L'Agence France Local : Il s'agit d'une structure composée de collectivités locales, au service des collectivités locales.
  - Adhésion obligatoire de 3500 €, payables en 1 ou 3 fois
  - Simulation sur 300 000 € sur 20 ans, taux 4,09%, échéance constante trimestrielle
- Crédit agricole Charentes Maritimes Deux-Sèvres
  - Frais de dossier : 200 € (200 000 € x 0,10 %)
  - Simulations sur :
    - 200 000 € sur 15 ans, taux 4,41 %
    - 200 000 € sur 20 ans, taux 4,62 %
    - 200 000 € en prêt relais en attendant le versement des subventions (avec des remboursements anticipés)
      - Durée : 24 mois
      - Taux : 3,15 %
      - Pas de pénalités lors des remboursements anticipés
      - Intérêts sur les fonds utilisés
      - Fonds : virement sous 3 jours ouvrés
- Banque des Territoires
  - Attente réponse
- Crédit mutuel
  - Attente réponse

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'emprunt à mettre en œuvre et autorise M. ENOND à effectuer toute démarche nécessaire à cette opération.

Vote :

11 POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

L'emprunt relais, d'un montant 200 000 €, proposé par la banque Crédit agricole, sur 24 mois, à 3.15% de taux d'intérêt, a été approuvé à l'unanimité.

68 80

#### 4) Finances : Restes à réaliser 2025 à reporter sur BP 2026

M. ENOND présente l'état des RAR 2025, en dépenses et en recettes, à reporter sur le BP 2026 :



##### RAR 2025 DEPENSES à reporter sur BP 2026

INV Sens	Compte	Opération	Report au BP 2025	Proposé BP 2025	Voté 2025	Total	DM2	réalisé 2025	Disponible réalisé	Dépenses en cours	Observations	RAR
D	212	92 BOURG COEUR	300 000,00	412 000,00	412 000,00	712 000,00	-23 684,23	61,78	263 103,44	1 241,37	Dépenses à suivre : NR Comm	85 964,43 €
D	2135	85 ECOLE	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		14,65	21 336,33		Peinture cour, pergola, renforcement charpente et plancher classe, dont Achat toboggan 1381,20 € mais remb. par USEP.	18 500,00 €
D	2152	90 ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	26 035,67	3 433,44	22 602,23		Diagnostic EP avant travaux	22 602,23 €
D	2188	97 REST SCHOOL	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		0,00	7 500,00		DPC tables + chaises	6 084,60 €

##### RAR 2025 RECETTES à reporter sur BP 2026

INV Sens	Compte	Opération	Report au BP 2025	Proposé BP 2025	Voté 2025	Total	réalisé 2025	Disponible réalisé	Observations	RAR
R	1321		0,00	163 694,00	163 694,00	163 694,00	0,00	163 694,00	DETIR Cœur de Bourg	163 694,00 €
R	1321		0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 054,00	ANS Cœur de Bourg	35 054,00 €
R	1323		0,00	30 126,75	30 126,75	30 126,75	0,00	30 126,75	DPT Cœur de Bourg et jeux écoto	24 584,25 €
R									Aides Sieds	21 534,43 €
R	13251		0,00	33 291,00	33 291,00	33 291,00	0,00	33 291,00	AGGLO2B Fonds de concours Cœur Bg	33 291,00 €
R	13461		33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	31,00	22 839,00	DET Defense Incendie : acpte 10 161 € versés	22 839,00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce sujet.

Vote :

11 POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

Les RAR 2025, à reporter sur le BP 2026, ont été approuvés à l'unanimité.

68 80

#### 5) Finances : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Sujet validé le 02/12/2025

68 80

#### 6) Finances : AGGLO2B – Mutualisation et refacturation téléphonie/informatique aux communes

M. ENOND présente la délibération de l'AGGLO2B, relative à la refacturation « téléphonie/informatique » aux communes, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025

Délibération DEL-CC-2025-168

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (53) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Bé朗gère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTEIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6) :** Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY

**Absents (22) :** Claire GINGREAU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Jean-Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Stéphanie FILION, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia TURPEAU

**Date de convocation :** 17-09-2025

**Secrétaire de séance :** Pierre BUREAU

## FINANCES

### Mutualisation – Refacturations « Téléphonie/Informatique » aux communes : 1er semestre 2025

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service communautaire « Direction des Systèmes d'information » concernent la Communauté d'Agglomération et certaines de ses communes membres ;

Considérant qu'une part de ces frais incombent aux communes ci-dessous respectivement référencées.

Il convient de préciser par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation des frais avancés par la Communauté d'Agglomération pour le compte de chaque commune respectivement référencée ci-dessous pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 (période du 01/12/24 au 31/05/25).

Commune	Nature des frais	Montant TTC
L'Absie	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	2 650,50 €
	Téléphonie 1 <sup>er</sup> semestre 2025	151,20 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	42,77 €
	<i>Total</i>	<b>2 844,47 €</b>
Bressuire	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	46 323,11 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	384,91 €
	<i>Total</i>	<b>46 708,02 €</b>
Brétignolles	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>338,44 €</b>
Cerizay	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	8 249,42 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	142,56 €
	<i>Total</i>	<b>8 391,98 €</b>
Chanteloup	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	165,73 €
Chiché	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	836,89 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	28,51 €
	<i>Total</i>	<b>865,40 €</b>
	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 213,38 €
Cirières	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	42,77 €
	<i>Total</i>	<b>1 256,15 €</b>
Clessé	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>542,21 €</b>
Courlay	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	2 065,09 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	57,02 €
	<i>Total</i>	<b>2 122,11 €</b>
	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 015,30 €
Faye l'Abbesse	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	57,02 €
	<i>Total</i>	<b>1 072,32 €</b>
Geay	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>325,42 €</b>
La Forêt-sur-Sèvre	Téléphonie 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>151,20 €</b>
La Petite Boissière	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	338,44 €
	Téléphonie 1 <sup>er</sup> semestre 2025	151,20 €
	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	14,26 €
	<i>Total</i>	<b>503,90 €</b>
Nueil-Les-Aubiers	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>142,56 €</b>
Mauléon	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	13 765,85 €
	Téléphonie 1 <sup>er</sup> semestre 2025	216,00 €

	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	213,84 €
	<b>Total</b>	<b>14 195,69 €</b>
	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	7 728,55 €
Moncoutant-sur-Sèvre	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	156,82 €
	<b>Total</b>	<b>7 885,37 €</b>
	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 126,85 €
Saint-Maurice-Etusson	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	114,05 €
	<b>Total</b>	<b>1 240,90 €</b>
	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	338,44 €
Saint-Paul en Gatine	Canaux (téléphonie) 1 <sup>er</sup> semestre 2025	14,26 €
	<b>Total</b>	<b>352,70 €</b>
Saint-Pierre des Echaubrognes	Microsoft Office 365 1 <sup>er</sup> semestre 2025	676,87 €

Les recettes sont imputées sur le budget concerné.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- procéder à la refacturation à chaque commune concernée des frais listés ci-dessus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 selon les sommes indiquées ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **01 OCT. 2025**

Notifié ou publié le **01 OCT. 2025**

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



DEL-CC-2025-168

Page 3 sur 3

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce sujet.

Vote :

11 POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

La refacturation téléphonie/informatique, telle que présentée, a été approuvée à l'unanimité.

## 7) PERSONNEL : Projets de délibération pour les éléments du règlement intérieur suivants :

- a. CET
- b. RIFSEEP/PPR
- c. Temps partiel
- d. Temps non complet

M. ENOND rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un règlement intérieur, plusieurs points restent à définir. Le conseil municipal délibère sur chaque point et propose un projet de délibération, qui est ensuite soumis au CST (Comité Social Territorial). Au retour de l'avis de cette instance, le conseil municipal sera de nouveau invité à délibérer.

Les dossiers « temps non complet » et « RIFSEEP » n'étant pas prêts au moment de la préparation de la séance, les sujets seront inscrits de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les sujets présentés : CET et Temps partiel

<u>Vote :</u>	11 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

Les modalités du CET et temps partiel, telles que proposées, **ont été approuvées à l'unanimité.**

63 80

## 8) PERSONNEL : Prévoyance et Mutuelle des agents / retour de l'avis du CST

M. ENOND rappelle au conseil municipal, les avis rendus par le Comité Social Territorial du 24/11/2025, sur les questions de la Prévoyance et de la mutuelle Santé.

Règlementairement, le CST a été de nouveau saisi pour réexamen. M. le Maire a déposé les mêmes montants des participation, Prévoyance et Santé, tels que définis par le conseil municipal.

Le CST, lors de sa séance du 09/12/2025 a confirmé son avis défavorable (cf annexes)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce sujet.

<u>Vote :</u>	11 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

Les participations employeur Prévoyance et Santé, au vu du 2<sup>ème</sup> avis du CST, **sont maintenues, à l'unanimité.**

63 80

## 9) Ajout d'un sujet urgent à l'ordre du jour : La CLECT

M. ENOND présente la demande reçue par mail de l'AGGLO2B.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie et les communes doivent maintenant délibérer, AVANT LA FIN DE L'ANNEE, sur les points suivants :

- Approbation du rapport de la CLECT (cf annexe),
- Révision libre des attributions de compensation, relative à la prise en charge des coûts du service « Autorisation du Droit des Sols », la participation financière des communes pour le PLUI, la restitution des bâtiments affectés à la compétence enfance (cf annexe).

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ces sujets.

Vote :

11 POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

Le rapport de la CLECT présenté et la révision des attributions de compensation, tels que présentés, **ont été validés, à l'unanimité.**

❖ ❖

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

- Arrivée d'une nouvelle agente technique, à compter du 5 janvier 2026, à mi-temps.

❖ ❖

## **↳ Informations diverses**

- MAM : Point sur le dossier
- ECOLE : Travaux
- CŒUR DE BOURG : Marchés publics et travaux en cours
- Vœux du Maire : Vendredi 9 janvier 2026 – 19h
- Dates de prochains conseils municipaux, propositions :
  - Jeudi 15 janvier 2026 – 20h30
  - Mardi 24 février 2026 – 20h00
  - Vendredi 6 mars 2026 (vote du budget) – 19h30
- Dates des élections, pour mémoire : 15 et 22 mars 2026



**Prochain conseil municipal : Jeudi 15 janvier 2026 – 20h30**

**La séance est clôturée à 22h25**

Carine BERTHELOT Secrétaire	Anne-Laure GARGAULT Secrétaire	ENOND Freddy Adjoint au Maire